



QUALITÉ EN KINÉSITHÉRAPIE

Zaventem, 20 mars 2020

Madame Nathalie Muylle, Ministre fédérale du Travail et de l'Économie
info@muylle.fed.be

Monsieur Ducarme, Ministre fédéral des Classes moyennes, des Indépendants, des PME
info@ducarme.fgov.be

CC :

Monsieur Bernard Clerfayt

Ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Emploi
info.clerfayt@gov.brussels

Madame Christie Morreale

Ministre du Gouvernement de la Région Wallonne, chargée de l'Emploi
christie.morreale@gov.wallonie.be

Monsieur Willy Borsus

Ministre du Gouvernement de la Région Wallonne, chargé de l'Economie
willy.borsus@gov.wallonie.be

Objet: Pandémie COVID 19

Madame, Monsieur,
Cher Ministre,

Depuis que le coronavirus s'empare de notre pays, le secteur de la kinésithérapie est également durement touché.

Dans sa recommandation du 16 mars 2020, AXXON a conseillé aux kinésithérapeutes de n'effectuer que les traitements nécessaires et urgents.

Ces traitements doivent être effectués un par un, sur rendez-vous et en mettant toutes les mesures d'hygiène strictes en place.

De nombreux cabinets ont spontanément fermé leurs portes dans une action solidaire pour éviter la propagation du virus COVID-19. Les autres cabinets continuent à prendre en charge les patients ayant besoin de soins de kinésithérapie urgents, ce qui équivaut à quelques patients par jour.

Il va sans dire que cette situation a un impact financier énorme sur toutes nos pratiques. Les jeunes collègues en début de carrière ont fait de lourds investissements pour l'équipement de leurs cabinets et voient maintenant leurs revenus réduits au minimum.

C'est pourquoi AXXON appelle à une discussion urgente avec votre cabinet afin d'explorer les possibilités d'aider et de soutenir notre secteur pour éviter autant que possible de graves problèmes financiers.

AXXON espère que l'attribution d'une prime d'indemnisation (prime de nuisance) pourra également concerner les kinésithérapeutes. Les kinésithérapeutes indépendants à titre complémentaire demandent aussi à ne pas être oubliés car, très souvent, cette partie complémentaire est généralement celle qui leur apporte le plus de revenus et qu'ils paient des cotisations sociales de la même manière que les kinésithérapeutes 100% indépendants.

Dans l'espoir de pouvoir communiquer très prochainement avec vous ou votre cabinet de façon digitale.

Bien à vous,

Au nom d'Axxon Qualité en Kinésithérapie,
Bernard Laplanche
bernard.laplanche@residence-alegria.be

Au nom d'Axxon Physical Therapy in Belgium
Peter Bruynooghe
peter.bruynooghe@gmail.com.